



MAIRIE DE CAMPHIN EN PEVELE

Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil Municipal

Camphin en Pévèle , le 16/03/2026

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

Vous avez été élu(e) conseiller(ère) municipal(e) suite aux élections municipales qui se sont déroulées ce dimanche 15 mars 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) j'ai le plaisir de vous convoquer à la séance solennelle d'installation du nouveau Conseil Municipal qui se tiendra :

Le dimanche 22 mars 2026 à 11h30
Salle des Fêtes

Ordre du jour :

- Installation du conseil municipal
- Élection du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints
- Lecture puis remise de la charte de l'élu local (texte de l'article L. 1111-12 du CGCT)
- Délégations du maire

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Olivier VERCRUYSEN



Pouvoir : selon L'article L2121-20 du CGCT un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix un pouvoir écrit de voter en son nom.

Quorum : selon l'article L2121-17 du CGCT, le conseil municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente (soit 12 élus présents physiquement)